



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

ARRÊTÉ INTERDÉPARTEMENTAL 2023_DDT_N° 107 en date du 31 mars 2023

Bassin Vienne Aval

Portant homologation du plan annuel de répartition 2023 pour l'irrigation agricole à l'Organisme Unique de Gestion Collective du bassin de la Vienne Aval dans les départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire

Le Préfet de la Vienne,

Le Préfet d'Indre-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Civil,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse, et notamment son article 7 ;

Vu les arrêtés du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation et déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 de la préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme de mesures ;

Vu l'arrêté N°2010/DDT/SEB/974 en date du 30 décembre 2010 fixant dans le département de la Vienne la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux (Z.R.E.) modifié par l'arrêté n°2011/DDT/SEB/1723 du 5 avril 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral d'Indre et Loire, en date du 9 mars 2011, listant les communes dans la zone de répartition des eaux : nappes souterraines dans le bassin de la Vienne entre les confluences avec la Blourde et la Creuse ;

Vu la délibération de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne, en date du 19 novembre 2014, relative à la détermination des volumes prélevables du bassin de la Vienne Aval et de leur répartition entre les catégories d'usagers ;

Vu l'ensemble des autorisations de prélèvements pré-existantes ;

Vu l'arrêté interdépartemental 2016/DDT/n°1501 en date du 30 décembre 2016 désignant la Chambre d'Agriculture en tant qu'OUGC sur le bassin Vienne Aval ;

Vu l'arrêté interdépartemental 2019_DDT_SEB_N°577, en date du 08 novembre 2019, portant Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole à l'Organisme Unique de Gestion Collective Vienne Aval ;

Vu le projet de Plan Annuel 2023 de Répartition de prélèvements d'eau pour l'irrigation de l'OUGC Vienne Aval, présenté par l'OUGC le 22 décembre 2022 ;

Vu le projet définitif de Plan Annuel de Répartition 2023 de prélèvements d'eau pour l'irrigation de l'OUGC Vienne Aval, présenté par l'OUGC le 03 mars 2023 ;

Considérant que « l'installation, l'ouvrage, les travaux, l'activité » faisant l'objet de la demande est soumise à autorisation préfectorale unique pluriannuelle au titre du Code de l'environnement ;

Considérant que la Chambre d'Agriculture de la Vienne exerce la mission d'organisme unique de gestion collective sur son périmètre d'intervention ;

Considérant que le projet est compatible avec les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau comprises sur le périmètre de gestion collective ;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;

Considérant que le plan annuel de répartition 2023 proposé par l'OUGC est conforme à l'arrêté interdépartemental 2019_DDT_SEB_N°577, en date du 08 novembre 2019, portant Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation attribuée à l'Organisme Unique de Gestion Collective Vienne Aval ;

Considérant que l'article R.214-31-3 précise que lorsque l'autorisation unique de prélèvement concerne plusieurs départements, le préfet de département chargé de conduire la procédure d'instruction de la demande d'autorisation unique de prélèvement conformément à l'article R. 181-2 est compétent pour approuver le plan annuel de répartition sur l'ensemble du périmètre de celui-ci ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures de la Vienne, et d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} – Homologation du plan annuel de répartition

Le présent arrêté a pour objet l'attribution, pour la campagne d'irrigation 2023, d'un volume par exploitation à partir de prélèvements d'eaux souterraines ou superficielles, sur le bassin de la Vienne Aval dans le département de la Vienne.

Le pétitionnaire, Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC Vienne Aval), représenté par Monsieur Philippe TABARIN, président de la Chambre d'Agriculture, sur le bassin de la Vienne Aval, est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition prévue aux articles R.214-31-1 à R.214-31-3 du Code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté, et dénommé ci-après « le bénéficiaire ».

La liste des préleveurs irrigants (dénommés ci-après les irrigants) et les conditions de prélèvement pour la campagne d'irrigation 2023 sont détaillées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Plan Annuel de Répartition 2023 concernant les prélèvements d'eau en période d'étiage (du 1^{er} avril au 31 octobre)

L'organisme unique de gestion collective informe chaque irrigant des éléments de l'autorisation le concernant, tels que fixés par le plan annuel de répartition qui lui a été notifié, notamment les volumes et les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement, par point et en débit par périodes.

Concernant le PAR 2023 pour les prélèvements à usage d'irrigation hivernale et de stockage hivernal, l'OUGC devra transmettre aux Préfets, un plan de répartition modificatif détaillé par ouvrage et par prélèvement avant le 1^{er} septembre 2023. L'OUGC devra notifier ces volumes hivernaux aux irrigants avant le 15 octobre 2023.

Article 2 – Durée de l'homologation du plan annuel de répartition

L'homologation du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2023 est accordée jusqu'au 31 mars 2024 selon la décomposition suivante :

- Période étiage printemps/été : du 1^{er} avril au 31 octobre 2023
- Période hivernale (hors étiage) : du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024

Dans tous les cas, cette homologation du plan annuel de répartition pourra être révisée sur demande du bénéficiaire selon les modalités prévues à l'article 7 de l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle 2019_DDT_SEB_577, et de l'article R.214-18 du Code de l'environnement.

Article 3 – Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif :

- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que la mise en œuvre de l'autorisation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du Code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1^{er} et 2^e de l'article R.181-50 du Code de l'environnement.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La présente autorisation est délivrée sans préjudice des droits des tiers qui sont et demeurent réservés.

Article 4 – Publication et information des tiers

En application de l'article R. 214-31-3 du Code de l'environnement :

- Le présent arrêté sera publié sur les sites internet des services de l'État dans les départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire, pendant une durée d'au moins six mois.
- Le plan annuel de répartition est publié, lorsqu'il existe, sur le site internet de l'organisme unique de gestion collective ;
- L'organisme unique de gestion collective informe chaque irrigant des éléments de l'autorisation le concernant, tels que fixés par le plan annuel de répartition qui lui a été notifié, notamment les volumes et les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement, par point et en débit par périodes ;
- Le préfet transmet le plan pour information aux conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- Le plan annuel de répartition homologué est mis à la disposition du public en mairie de Mignaloux-Beauvoir, siège de l'OUGC, pendant deux mois à compter de la publication du présent arrêté ;
- Le plan annuel de répartition homologué est transmis pour information au président de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vienne ;

Article 5 – Exécution

Les secrétaires généraux des préfetures de la Vienne et d'Indre-et-Loire,
Les sous-préfets de Châtelleraut, Montmorillon et de Chinon,
Les maires des communes concernées dans les départements de la Vienne, et d'Indre-et-Loire,
Les directeurs départementaux des territoires de la Vienne, et d'Indre-et-Loire,
La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine,
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,
Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,
Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val-de-Loire,
Les directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection de la population de la Vienne, et d'Indre-et-Loire,
Les directeurs départementaux de la sécurité publique de la Vienne et d'Indre-et-Loire,
Les commandants des groupements de gendarmerie de la Vienne et d'Indre-et-Loire,
Les chefs des services départementaux de l'Office Français de la Biodiversité de la Vienne et d'Indre-et-Loire,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet de la Vienne,
Coordinateur du sous-bassin
de la Vienne Aval.

Jean-Marie GIRIER

N° de Prélèvement	NP RV	Indicateur	ss_bassin_gestion	Dénomination	Adresse	Code Postal	Commune	Attribution 2023
000006	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	MARTIN LOUIS HUBERT	LD LES MINAUDIERES	86220	SAINT-REMY-SUR-CREUSE	30 000
000208	RV	THURE	ENVIGNE	SARL LA GOURMANDISE DU POITOU	9 RUE DES GAUTREAUX	86380	OUZILLY	13 520
000216	RV	THURE	ENVIGNE	BERGE Lionel	3 RUE DE LA RIGANE - S	86380	VENDEUVRE-DU-POITOU	6 000
000701	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL PAGEARD	32 ROUTE DE LA TAILLE	86540	THURE	43 200
000904	NP	INGRANDES	OZON	EARL DE LA TUILERIE	LA TUILERIE	86210	ARCHIGNY	12 952
003202	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	MORISSET Vincent	31 rue de Chabonne	86210	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	50 000
003402	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Montel	LA MONTEL	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDE	81 750
003403	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GERMANAUD Laurent	LA MIETTRIE	86410	BOURESSE	25 000
003404	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BERNARD Eric	LE FAIROU	86350	SAINT-SECONDIN	49 000
003407	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Germanaud Philippe et Florence	LA RETARDIERE	86410	BOURESSE	60 000
003408	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA la Fond La Belle	LA RETARDIERE	86410	BOURESSE	84 000
003805	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL des Peupliers	LES GAILLARDIERES	86350	SAINT-SECONDIN	60 000
003808	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL des Peupliers	LES GAILLARDIERES	86350	SAINT-SECONDIN	91 000
004604	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL LES RABOTTES	24 rue du Pressoir	86530	AVAILLES-EN-CHATELLERAU	40 000
005801	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL LA GUIBERTIERE	20 LD LES MAILLETS	86800	LINIERS	100 000
006006	RV	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE PONTAIGON	PONTAIGON	86410	LHOMMAIZE	30 000
006604	NP	CHATELLERAULT	OZON	EARL REGIS RIMBAULT	Chitré	86210	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	40 000
007001	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA LES GRAINS	30 RUE JEAN ARNAULT	86300	CHAUVIGNY	124 350
007003	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BERNARD Eric	LE FAIROU	86350	SAINT-SECONDIN	49 000
007005	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL les Vaux	LES VAUX	86300	CHAUVIGNY	74 960
007006	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA RAGUILLET	12 AVENUE DE BRETAG	41240	CHAUVIGNY	15 000
007201	NP	INGRANDES	OZON	GAEC HERAULT	LE GRAND COUSSEC	86450	CHENEVELLES	94 000
009204	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL de la Ligerie	LA LIGERIE	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	30 000
009207	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	GAEC Breton 2	LE PEU	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	30 600
009208	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL de la Genevraye	LA DAVIERE DE GENEV	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	30 000
009401	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Raveau - Chevalier	LE MANGON	86410	DIENNE	43 400
009402	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL du Tréflolait	REIGNIER	86410	DIENNE	124 950
009605	NP	INGRANDES	ENVIGNE	EARL de la Russauderie	6 IMPASSE LA RUSSAUD	86140	DOUSSAY	54 000
009606	NP	INGRANDES	ENVIGNE	SCEA CAP AGRI	33 ROUTE DE DOUSSAY	86140	CERNAY	65 000
009608	NP	INGRANDES	ENVIGNE	EARL la Chanterie	24 RUE DU PIGEONNIER	86140	DOUSSAY	76 680
009699	NP	INGRANDES	ENVIGNE	EARL de Terrefort	2 TERREFORT	86140	DOUSSAY	41 000
009801	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCA du Charrault	LIEU DIT LA GARENNE	86300	FLEIX	97 200

N° de Prélèvement	NP RV	Indicateur	ss_bassin_gestion	Dénomination	Adresse	Code Postal	Commune	Attribution 2023
009802	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA DES COURANCES	L'OUCHE	86300	FLEIX	27 900
009803	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCA du Charrault	LIEU DIT LA GARENNE	86300	FLEIX	35 100
009901	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PALOMBIERE	ROUYERE	86350	PAYROUX	57 200
009903	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BELICOT TONY	21 ROUTE DE JARDRES	86800	POUILLE	41 500
009905	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Vergniaud Guillaume	LA POITEVINIERE	86340	FLEURE	5 000
009906	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de Saucouteau	SAUCOUTEAU	86800	TERCE	900
009908	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Vergniaud Guillaume	LA POITEVINIERE	86340	FLEURE	5 000
010500	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de Courcelles	COURCELLES	86340	GIZAY	57 000
011104	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	CHAMPIGNY Frédéric	LE PIN	86220	OYRE	8 300
011401	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	LIDON STEPHANE	41 RUE DE LA VICHOUNI	86300	CHAUVIGNY	65 000
011403	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA les Fontenelles	LES FONTENELLES	86800	JARDRES	141 000
011404	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	72 495
011405	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL Domaine de Bolin la Jarrousserie	BOLIN	86800	JARDRES	30 400
011406	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC Breton 1	LES MINGOTIERES	86300	BONNES	120 150
011407	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	38 220
011408	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL Domaine de Bolin la Jarrousserie	BOLIN	86800	JARDRES	10 400
011409	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	PRENANT Laurent	LA MASTALIERE	86800	JARDRES	80 400
011410	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	38 220
012401	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC de Grains Gars Lait	3 IMPASSE DE CHATEA	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	97 150
012601	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	CHERRIER Luc	JOUME	86300	LEIGNES-SUR-FONTAINE	99 000
012602	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	CHERRIER Luc	JOUME	86300	LEIGNES-SUR-FONTAINE	99 000
012801	NP	THURE	ENVIGNE	OUVRARD John	2 bis chemin de la mare	86110	THURAGEAU	30 000
013101	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	55 000
013102	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Nadeau Jean-Paul	5 TORSAC	86410	LHOMMAIZE	83 000
013103	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	25 000
013104	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	10 000
013105	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	45 000
014002	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GARCIA Philippe	LES ORS	86320	LUSSAC-LES-CHATEAUX	39 250
017802	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BERGER Philippe	LES BRANDES	86340	NIEUIL-L'ESPOIR	113 000
017803	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Giraudière	2 LA GIRAUDIERE	86340	NIEUIL-L'ESPOIR	131 454
018402	NP	THURE	ENVIGNE	GODU James	LA GRAPPIERE	86380	OZILLY	29 500
019002	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GUERRAUD Henri	LES AUBIERES	86320	PERSAC	53 800

N° de Prélèvement	NP RV	Indicateur	ss_bassin_gestion	Dénomination	Adresse	Code Postal	Commune	Attribution 2023
019003	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	AUGAS Michel	LE BOIS GOULIN	86320	PERSAC	77 350
019004	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GARCIA Philippe	LES ORS	86320	LUSSAC-LES-CHATEAUX	9 800
019102	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC DU PETIT POIRAT	LE PETIT POIRAT	86500	PINDRAY	124 000
019801	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	BRACHET FLORIAN	19 Route d'Asnières	86800	POUILLE	107 060
019802	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL DOUDO	2 route de Tercé	86800	POUILLE	160 464
020303	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GERMANAUD Laurent	LA MIETTRIE	86410	BOURESSE	35 000
020307	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Montel	LA MONTEL	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDE	75 000
022601	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	67 620
022604	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC de Grains Gars Lait	3 IMPASSE DE CHATEA	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	144 850
022605	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC BONIVER	CHEMIN DU VIEUX PUYC	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	52 000
022606	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC de Grains Gars Lait	3 IMPASSE DE CHATEA	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	28 000
022607	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	43 335
022609	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL du Jeune Availles	3 IMPASSE DES PLANTE	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	41 400
022801	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL BELLO	2 La Coudrée	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDE	109 600
022802	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Montel	LA MONTEL	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDE	80 850
023303	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	LIDON STEPHANE	41 RUE DE LA VICHOUNI	86300	CHAUVIGNY	78 500
023502	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCI Bel Air	LA COUDREE	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDE	56 800
023504	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	LESAGE-GUERTON CHANTAL	LA CHAUMINE - AUGET	86160	SAINT-MAURICE-LA-CLOUER	41 420
024804	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Guyon Matthieu	LE PLAN	86350	SAINT-SECONDIN	47 263
025401	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	LEJEUNE Dominique	Le Petit Saint Jean	86320	SILLARS	80 400
025701	NP	THURE	ENVIGNE	EARL de la Clabatrie	10 SOUDUN	86140	SAVIGNY-SOUS-FAYE	13 100
025702	NP	THURE	ENVIGNE	EARL de la Clabatrie	10 SOUDUN	86140	SAVIGNY-SOUS-FAYE	25 000
025703	NP	THURE	ENVIGNE	EARL de la Clabatrie	10 SOUDUN	86140	SAVIGNY-SOUS-FAYE	15 000
026107	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA du Vieil Availles	LE VIEIL AVAILLES	86800	SEVRES-ANXAUMONT	10 000
026109	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA du Vieil Availles	LE VIEIL AVAILLES	86800	SEVRES-ANXAUMONT	50 000
026202	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PERCHEE	La Perchée	86320	SILLARS	85 000
026203	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	SCEA LES LOTS	1 LES LOTS	86320	SILLARS	85 350
026204	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PERCHEE	La Perchée	86320	SILLARS	85 000
026205	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC des Iris	LE PLASTEAU	86500	MONTMORILLON	102 800
026206	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	JUNGLING André	Faydeau	86500	SAULGE	106 000
026208	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	SCEA LES LOTS	1 LES LOTS	86320	SILLARS	85 350
026209	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL Domaine Montplaisir	Domaine de Montplaisir	86320	SILLARS	63 900

N° de Prélèvement	NP RV	Indicateur	ss_bassin_gestion	Dénomination	Adresse	Code Postal	Commune	Attribution 2023
026210	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC des Prairies	CLOSSAT	86320	SILLARS	100 000
026211	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	PUISAIIS CLAUDE	7 Place du Chataignier	86320	GOUEX	10 140
026212	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	JUNGLING André	Faydeau	86500	SAULGE	106 000
026213	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Chambue	10, Lieu-Dit LA CHAMBUE	86320	SILLARS	102 675
026801	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PALOMBIERE	ROUYERE	86350	PAYROUX	57 200
027103	NP	THURE	ENVIGNE	SCEA CHAMP DE CHEZELLES	1 CHEZELLES	86110	THURAGEAU	7 650
027104	NP	THURE	ENVIGNE	SCEA CHAMP DE CHEZELLES	1 CHEZELLES	86110	THURAGEAU	16 950
027105	NP	THURE	ENVIGNE	SCEA CHAMP DE CHEZELLES	1 CHEZELLES	86110	THURAGEAU	16 520
028002	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL PIGNON Franck	2 RUE DES ECOLIERS	86230	VELLECHES	24 900
028112	NP	THURE	ENVIGNE	ROQUET Franck	5 RUE DES VENELLES	86380	VENDEUVRE-DU-POITOU	20 950
028402	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE SAINT ANTOINE	ST ANTOINE	86340	VERNON	50 000
028403	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC DE LA ROULERESSE	ROULERESSE	86340	VERNON	73 500
028404	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE SAINT ANTOINE	ST ANTOINE	86340	VERNON	50 000
028502	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	40 000
028599	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de Dives	DIVES	86410	VERRIERES	84 595
029804	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	MORISSET Vincent	31 rue de Chabonne	86210	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	30 000
031020	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC Breton 1	LES MINGOTIERES	86300	BONNES	120 150
073286	RV	CHATELLERAULT	OZON	LAURIN Jérôme	MOULIN CRAGON	86330	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	50 000
074347	RV	CHATELLERAULT	OZON	EARL de la Fervaliere	1 RUE DES VARENNES	86530	AVAILLES-EN-CHATELLERAU	33 000
075124	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	BRETON Michel	LA DOITERIE	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	7 500
089057	RV	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE PONTAIGON	PONTAIGON	86410	LHOMMAIZE	90 000
096004	RV	CHATELLERAULT	OZON	GAEC de Trainebot	TRAINEBOT	86210	ARCHIGNY	30 000
098019	RV	THURE	ENVIGNE	EARL de la Genevraye	LA DAVIERE DE GENEV	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	20 000
098023	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	CABELDUC Teddy	LE PETIT DHUMERAY	86220	LES ORMES	49 200
900064	NP	THURE	ENVIGNE	BARBARIN Christophe	1 ALLEE DE L'OREE DES	86140	SCORBE-CLAIRVAUX	1 500
900070	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Billault	RUE DU PONT QUI TREM	86160	BRION	86 565
900081	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL Vaucelle	BOUSSEC	86300	CHAUVIGNY	88 800
900087	NP	THURE	ENVIGNE	EPLFPA CHATELLERAULT THURE	Domaine des Chevaliers -	86340	THURE	4 000
900109	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC LA FERME DE LA QUINATIERE	LA QUINATIERE	86410	BOURESSE	13 250
900112	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de Saucouteau	SAUCOUTEAU	86800	TERCE	900
900115	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL Domaine Montplaisir	Domaine de Montplaisir	86320	SILLARS	63 900
900116	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL Domaine Montplaisir	Domaine de Montplaisir	86320	SILLARS	63 900

N° de Prélèvement	NP RV	Indicateur	ss_bassin_gestion	Dénomination	Adresse	Code Postal	Commune	Attribution 2023
900145	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	GAEC LES JARDINS DE LA COUSINIE	16 lieu dit la Cousinière d'	86100	CHATELLERAULT	21 000
900169	RV	THURE	ENVIGNE	SARL LA GOURMANDISE DU POITOU	9 RUE DES GAUTREAUX	86380	OUZILLY	7 500
900189	RV	THURE	ENVIGNE	ANGOUMOIS Julien	33 route de Marigny	86380	OUZILLY	5 998
900190	RV	THURE	ENVIGNE	ANGOUMOIS Julien	33 route de Marigny	86380	OUZILLY	2 000
900259	RV	CHATELLERAULT	OZON	EARL SENE CHRISTOPHE	3 route de la Roche Posay	86100	CHATELLERAULT	4 500
900260	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL SENE CHRISTOPHE	3 route de la Roche Posay	86100	CHATELLERAULT	19 500
900274	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	SCEA DU LECHE	Le Léché	86500	SAULGE	23 000
900276	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	Florent POUZET	LE MINERET	86340	VERNON	31 500
PP8624500	RV	CHATELLERAULT	OZON	JAMET Emmanuel	Villebure	86100	SENILLE ST SAUVEUR	2 500